



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU
TANZANIE

2024

Résumé

Le rapport dresse un état des lieux des droits numériques et de l'inclusion en Tanzanie. Au fil des ans, la Tanzanie a déployé de nombreux efforts pour combler le fossé numérique. De plus, le pays a mis en place des politiques relatives aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ainsi que des structures juridiques propices à la construction d'un écosystème numérique solide. En dépit des mesures prises à travers plusieurs lois, y compris la Constitution de la République-Unie de Tanzanie, d'importants problèmes demeurent qui touchent de manière inégale les diverses strates démographiques du pays.¹¹¹¹ Le rapport s'est appuyé sur une diversité de méthodes de recherche qualitative, y compris l'analyse documentaire, l'examen politique et juridique, ainsi que la surveillance et les observations des tendances relatives aux droits numériques tout au long de l'année par le biais de divers médias. Il a aussi fait appel à l'Indice de score, élaboré par Paradigm Initiative, pour juger de la conformité avec la Déclaration de la CADHP, en examinant la situation des droits numériques en se basant sur cet indice. Il semblerait que la Tanzanie soit modérément conforme, étant donné qu'il y a place à amélioration, en particulier pour ce qui est du réexamen de certaines lois et de l'adoption de lois là où le hasard a son mot à dire. Des sanctions rigoureuses sont appliquées aux titulaires d'informations qui violent la loi sur l'accès à l'information en divulguant des données.

L'accès à l'information a été perturbé par des mesures gouvernementales telles que la réduction de la vitesse d'Internet et le blocage de sites Web et d'applications spécifiques tels que X-anciennement Twitter plus tôt cette année.¹¹¹² La politique tanzanienne sur les réseaux privés virtuels (VPN) mise en place l'année dernière a mis en péril les communautés vulnérables, alors qu'auparavant, ces

¹¹¹¹ CIPESA, État du libre-échange sur InternetEdom en Afrique 2024 Démocratie électorale et technologie en Afrique : pièges et promesses (consulté en septembre 2024) https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_2024.pdf

¹¹¹² Afrique minoritaire'« Ma vie privée est importante » : la nouvelle politique VPN de la Tanzanie expose les personnes LGBTQ+ (2024) <https://minorityafrica.org/my-privacy-matters-tanzanias-new-vpn-policy-leaves-lgbtq-individuals-exposed/> (consulté en novembre 2024)



dernières pouvaient exprimer librement leur identité en ligne sous le couvert de pseudonymes anonymes. Désormais, elles sont obligées d'obtenir un permis pour l'utilisation d'un VPN. Le surplus de protection fourni par les VPN a été dépouillé de ceux qui en avaient le plus besoin. L'objectif de ce document est d'éclaircir la situation actuelle, de déceler les manques et de proposer des conseils pour favoriser le développement du domaine numérique en Tanzanie. Il se base sur des études documentaires qui concernent les lois, les politiques, les notes d'orientation, l'actualité, divers rapports ainsi que les remarques de différents acteurs.

Introduction

La Tanzanie est un pays d'Afrique de l'Est issu de l'union entre le continent du Tanganyika et les îles de Zanzibar en 1964. Selon le recensement de 2022, la population de la Tanzanie s'élevait à 61 millions d'habitants, la majorité résidant dans les zones rurales.¹¹¹³ L'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (TCRA) a rapporté qu'au cours du trimestre se terminant en septembre 2024, le nombre d'utilisateurs d'Internet en Tanzanie est passé de 39,3 millions en juin 2024 à 41,4 millions, ce qui montre une croissance significative sur une courte période de temps.¹¹¹⁴

Dans ce cadre d'accroissement de l'usage d'Internet à l'échelle nationale, le dispositif réglementaire tente de suivre le rythme des avancées technologiques. Toutefois, cela a parfois conduit à une imposition multiple sur la numérisation, un déficit de valorisation de la cybersécurité et une gestion inadéquate des données par les organismes privés et publics. Il est également important de souligner que le gouvernement a pris des mesures pour établir intentionnellement le pays comme un centre ou un point de réflexion numérique en Afrique de l'Est. Un des avancements notables est l'initiation de la Stratégie tanzanienne pour l'économie numérique 2024-2034, qui servira de moteur aux initiatives gouvernementales destinées à tirer profit des possibles offerts par l'économie numérique dans les dix prochaines années.¹¹¹⁵ Cette stratégie innovante se fonde sur six éléments majeurs, qui vont de l'établissement d'infrastructures digitales indispensables pour tout progrès dans le domaine numérique, à la gouvernance et à un cadre favorable, en passant par la culture et les compétences numériques, la culture de l'innovation digitale, l'inclusion numérique et les services financiers digitaux. Elle explique comment la Tanzanie utilise les technologies numériques pour booster sa croissance économique, générer de l'emploi et améliorer le niveau de vie de ses habitants et résidents.

La Tanzanie a réalisé d'importants avancements dans l'établissement d'une autorité de protection des données, culminant avec son inauguration par le président le 3 avril 2024. Le pays a aussi institué des lois relatives à la cybersécurité et à la cybercriminalité, ainsi qu'à la régulation des transactions numériques, englobant ainsi trois champs thématiques de la Convention de Malabo.¹¹¹⁶

1113 Sensas nationaux 2022. <https://sensa.nbs.go.tz/> (consulté le 10 novembre 2024)

1114 TCRA, Statistiques des communications, trimestre se terminant le 30 septembre 2024. https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20Statistics%20Report%20for%20the%20Quarter%20Ending%20September%202024_1729286237.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

1115 Ministère de l'Information, de la Communication et des Technologies de l'information « Stratégie pour l'économie numérique de la Tanzanie 2024-2034 » (2024) https://www.ictc.go.tz/public/documents/tanzania_digital_economy_strategy.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

1116 Dentons' Ch. juridique Allégations et questions constitutionnelles relatives à la loi de 2022 sur la protection des données personnelles et de la vie privée : analyse de l'affaire Tito Magoti contre le procureur général (juin 2024) <https://www.dentons.com/en/insights/articles/2024/june/27/legal-challenges-and-constitutional-issues-on-the-personal-data-protection-act> (consulté le 8 novembre 2024)

Loi sur la protection des données personnelles (2022) a été critiquée pour son manque de clarté concernant le calendrier d'inscription, de refus et d'envoi de toute notification aux demandeurs souhaitant être enregistrés en tant que responsables du traitement et sous-traitants de données.

Accès Internet

Bien que l'utilisation d'Internet ait considérablement progressé en Tanzanie, atteignant un total de 40 millions d'utilisateurs en septembre 2024 selon la TCRA, des restrictions et des limitations d'accès à Internet continuent d'être appliquées lorsque les organismes de réglementation le jugent nécessaire. Selon Netblocks, les autorités tanzaniennes ont restreint X (anciennement Twitter) le 30 août 2024 pour les principaux utilisateurs du haut débit mobile (Airtel, Vodacom et Tigo).¹¹¹⁷ Il est à noter que cette interdiction a été motivée par le conflit politique persistant entre les forces de sécurité et le principal parti d'opposition, le Parti démocratique et de développement, communément appelé CHADEMA. Ces derniers pensaient que le CHADEMA utilisait des plateformes sociales comme X pour mobiliser les jeunes et attaquer tous les commissariats de police de Dar es Salaam. Cette interdiction était due aux enlèvements de Deusdedit Soka, un jeune leader du CHADEMA, disparu le 18 août 2024, et de deux jeunes représentants du CHADEMA. The Barrons a rapporté que « le 30 août 2024 à 11h35 l'Afrique de l'Est la police a publié une déclaration publique avertissant le CHADEMA de cesser d'organiser des manifestations et d'attaquer les commissariats de Dar es Salaam. X a été bloqué à partir de 11h50 le 30 août 2024 et rétabli le 31 août 2024 au petit matin. Telegram a été interdit fin août 2024, rendant son accès impossible sans un logiciel de contournement ». ¹¹¹⁸ Cette augmentation des restrictions Internet imposées par les gouvernements et de la fermeture de plateformes majeures nuit à la transparence, à la crédibilité et à la confiance du public. Ce genre d'action est devenu un moyen de réprimer l'opposition politique et de réguler la diffusion de l'information, surtout lors de moments politiquement délicats tels que les élections et les rassemblements. ¹¹¹⁹

Protection des données et confidentialité

Le 25 septembre 2024, Tigo Tanzania, une entreprise de télécommunications, a été accusée par un ancien employé d'avoir aidé le gouvernement à localiser un opposant, qui a ensuite été la cible d'une tentative d'assassinat manquée. L'entreprise a nié ces allégations dans une plainte déposée par l'ancien employé. ¹¹²⁰ Cela a mis en lumière le fait que le gouvernement avait bel et bien accès à des informations, notamment sur la localisation de personnalités politiques clés. Dans ce cas précis, Milicome, la société mère de Tigo, n'a pas nié les problèmes, mais a affirmé qu'ils avaient été résolus en interne. ¹¹²¹ La question de la protection des renseignements personnels des utilisateurs lorsque c'est le gouvernement qui recherche ces renseignements, a toujours été défendue par ce dernier au nom de la « sécurité nationale », entre autres termes inventés, ne laissant aucune place à la confiance. La loi d'accès à l'information a été légèrement ajustée pour permettre une dérogation à l'accès à certaines données dans les situations où une autre législation contrôle le traitement de ces informations, ainsi que la procédure de recours contre les décisions des détenteurs d'informations qui entraînent un conflit d'intérêts évident. ¹¹²²

¹¹¹⁷ Techpoint, La Tanzanie bloquerait l'accès à X en raison de tensions politiques, 30 août 2024 <https://techpoint.africa/2024/08/30/tanzania-reportedly-blocks-x/> (consulté le 11 janvier 2024)

¹¹¹⁸ Les barons, La police tanzanienne interdit une manifestation de l'opposition, le 13 septembre 2024 <https://www.barrons.com/news/tanzania-police-ban-opposition-protest-11883ef6> (consulté le 11 janvier 2025)

¹¹¹⁹ CIPESA, État de la liberté d'Internet en Afrique 2024 Démocratie électorale et technologie en Afrique : pièges et promesses (septembre 2024) https://cipesa.org/wp-content/files/reports/State_of_Internet_Freedom_in_Africa_Report_2024.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹²⁰ Reuters « L'opposition tanzanienne demande à une entreprise de télécommunications de répondre à l'accusation de partage de données » (septembre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-opposition-asks-telecoms-firm-respond-data-sharing-accusation-2024-09-25/> (consulté le 8 novembre 2024)

¹¹²¹ Le Guardian a divulgué les données du téléphone Un homme politique tanzanien abattu, selon un tribunal britannique (septembre 2024) <https://www.theguardian.com/world/2024/sep/24/firm-disclosed-phone-data-of-shot-tanzanian-politician-tundu-lissu-uk-tribunal> (consulté le 8 février 2025)

(Septembre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-opposition-asks-telecoms-firm-respond-data-sharing-accusation-2024-09-25/> (consulté le 8 février 2025)

¹¹²² Twaweza « Analyse préliminaire du projet de loi sur l'accès à l'information (2016) » (janvier 2017) <https://twaweza.org/wp-content/uploads/2021/05/Twaweza-ATI-Act-Analysis-BT130217.pdf> (consulté le 8 novembre 2024)

En mai 2024, la Haute Cour de Tanzanie a statué en faveur du défenseur des droits humains Tito Magoti dans une affaire contestant la loi sur la protection des données personnelles (2022). Dans cette affaire historique, Magoti, le requérant, a demandé à la cour d'examiner pour la première fois la constitutionnalité de la PDPA. Il a présenté des arguments identifiant des parties inconstitutionnelles, affirmant que ces dispositions étaient, à certains égards, larges, ambiguës et flagrantes dans la mesure où elles portaient atteinte à divers droits. Ces parties incluent la présence de définitions ambiguës de terminologies clés, les larges pouvoirs du Président de nommer Le directeur général du PDPC, sans entretiens, sans transparence, sans concurrence ni sécurité d'emploi, a violé les droits à l'égalité, à la non-discrimination et à la vie privée.¹¹²³ La décision de la Cour dans l'affaire Tito Magoti contre le Procureur général a largement validé la PDPA malgré les nombreuses réserves du requérant, démontrant une fois de plus l'absence d'une compréhension complète des trois branches du gouvernement. La Cour a rejeté la plupart des allégations, les jugeant spéculatives et non étayées par des preuves concrètes, soulignant la nécessité de preuves concrètes de violations constitutionnelles. Cependant, la Cour a jugé les articles 22(3) et 23(3)(c) et (e) inconstitutionnels en raison de leur formulation vague et ambiguë. L'article 22(3) a été jugé inconstitutionnel en raison de sa définition ambiguë de l'expression « moyens illicites », qui n'était pas clairement décrite et pouvait donc porter atteinte au droit à la vie privée.

Le journaliste tanzanien Erik Kabendera a poursuivi Tanzania Telecom Vodacom, affirmant que l'entreprise avait aidé le gouvernement à l'arrêter pour sabotage économique en 2019. Il a qualifié l'incident d'enlèvement et a demandé au tribunal d'ordonner à Vodacom de lui verser 10 millions de dollars US en compensation de son rôle. Cependant, le tribunal a rejeté sa plainte le 10 septembre 2024, suite à une objection de Vodacom selon laquelle la plainte avait été déposée hors délai de prescription.¹¹²⁴ Le chef de l'opposition Tundu Lissu a également assuré que Tigo avait aidé son attaque en 2017 en partageant ses données mobiles avec le gouvernement tanzanien.¹¹²⁵ Ces incidents témoignent d'une tendance inquiétante : le gouvernement accède aux informations personnelles des voix critiques grâce aux entreprises de télécommunications. Les accusations de Lissu ont été entendues par un tribunal londonien en 2024 et, depuis, Tigo a changé de nom pour devenir Yas Tanzania.

Liberté d'expression

Depuis les années 1990, la Tanzanie tient régulièrement des élections multipartites, bien que l'opposition y demeure faible et subisse d'intenses pressions. Sous la présidence de Samia Suluhu Hassan, l'opposition, les médias et la société civile ont gagné en importance.¹¹²⁶ La présidente Samia a levé l'interdiction imposée par Magufuli aux partis politiques, mais les autorités ont dispersé de force et empêché de nombreux rassemblements de l'opposition et manifestations antigouvernementales tout au long des années 2023 et 2024. Les manifestants ont été victimes d'arrestations arbitraires. Le 17 octobre 2024, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a appelé la Tanzanie à mettre fin aux violations croissantes des droits de l'homme contre les partis d'opposition, les organisations de la société civile, les journalistes, les peuples autochtones et les défenseurs des droits de l'homme.¹¹²⁷ À l'approche des élections locales de novembre, les partis d'opposition ont été confrontés à des privations de liberté, des disparitions, des actes de torture, des exécutions illégales et des restrictions à la liberté d'expression.¹¹²⁸ Selon certaines informations, le gouvernement tanzanien aurait utilisé la loi sur les organisations non gouvernementales pour

¹¹²³ CIPIT « Contestation de la constitutionnalité de la loi sur la protection des données personnelles : Tito Magoti contre le procureur général » (août 2024) <https://cipit.org/challenging-the-constitutionality-of-the-personal-data-protection-act-tito-magoti-v-attorney-general/> (consulté le 8 novembre 2024)

¹¹²⁴ The Citizen. (11 mars 2025). La Haute Cour rejette le procès de 10 millions de dollars intenté par Kabendera contre Vodacom Tanzanie. The Citizen. [^] <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/court-news/high-court-dismisses-kabendera-10-million-lawsuit-against-vodacom-tanzania--4756646>

¹¹²⁵ The Citizen. (12 mars 2025). Un autre opérateur de télécommunications lié à des allégations de surveillance de personnalités tanzaniennes. The Citizen. <https://www.thecitizen.co.tz/tanzania/news/national/another-telco-linked-to-allegations-of-tracking-prominent-tanzanians-4774318>

¹¹²⁶ Rapport de la Fondation Zaina sur les coupures d'Internet en Tanzanie, août 2024 <https://zainafoundation.org/internet-shutdown-report-in-tanzania-august-2024/> (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹²⁷ HCDHTanzanie : les experts appellent à une action urgente face à la répression de la société civile à l'approche des élections (octobre 2024) <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/tanzania-experts-call-urgent-action-amid-crackdown-civil-society-ahead> (consulté le 6 novembre 2024)

¹¹²⁸ HCDH « Tanzanie : des experts appellent à une action urgente face à la répression de la société civile à l'approche des élections » (octobre 2024) <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/tanzania-experts-call-urgent-action-amid-crackdown-civil-society-ahead> (consulté le 6 novembre 2024)

radier et restreindre les activités des organisations de la société civile.¹¹²⁹

En août 2024, le gouvernement a ordonné la radiation de plusieurs villages de la zone de conservation du Ngorongoro des listes électorales, une décision que beaucoup attribuent à leur opposition aux expulsions de leurs terres ancestrales et de leurs moyens de subsistance. Le gouvernement a poursuivi les expulsions des membres autochtones de la communauté masai vivant à Ngorongoro tout au long de l'année. Plusieurs rapports font état de violations des droits humains infligées aux communautés pastorales. Le gouvernement a également approuvé le contrôle partiel du port de Dar es Salaam par DP World, une entreprise mondiale de logistique, malgré l'opposition généralisée de l'opposition et de la population.¹¹³⁰

Ces deux cas montrent que le gouvernement ne soutient pas les citoyens dans l'exercice de leur droit à la liberté d'expression, et lorsque les citoyens ont exprimé leurs préoccupations, ils ont été encore plus opprimés par des actes tels que la radiation des listes électorales locales.

6

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Accès à l'information

En Tanzanie, plusieurs éléments restreignent l'accès à l'information, y compris l'application de sanctions pénales aux agents qui révèlent des renseignements de façon inappropriée, sans toutefois sanctionner ceux qui choisissent de les cacher illégalement. Cela permet de dissimuler au public des informations qui devraient être divulguées publiquement. L'administration ne divulgue pas les informations officielles de façon claire et proactive.¹¹³¹ La loi sur les statistiques a été modifiée en 2019 pour supprimer la responsabilité pénale pour la publication d'informations en conflit avec le Bureau national des statistiques, mais le gouvernement a continué de résister aux efforts de transparence et a puni les journalistes et les groupes de la société civile qui recherchaient la transparence.¹¹³² La loi sur les journaux de 1976, la loi sur la sécurité nationale de 1970, la loi sur la fonction publique de 2002 et la loi sur le code d'éthique des dirigeants publics de 1995 font partie des lois qui entravent l'accès à l'information en ne rendant pas publiques certaines informations essentielles. Le gouvernement a résisté aux efforts de transparence et a refusé aux journalistes et aux groupes de la société civile l'accès à des informations sur des questions clés, telles que les disparitions, les enlèvements et les assassinats de militants et de dirigeants de l'opposition.

Inclusion numérique

En janvier 2024, la Tanzanie avait un taux de pénétration d'Internet de 40,96%, avec un nombre d'utilisateurs d'Internet supérieur à 40 millions et une vitesse moyenne du haut débit de 13,62 Mbpts en 2024. La couverture du réseau 3G est estimée à 85,47%, la couverture du réseau 4G est estimée à 39,88%.¹¹³³ Le paysage Internet tanzanien connaît une expansion rapide, principalement grâce aux réseaux mobiles. Le nombre total d'abonnements à Internet a augmenté de 5 %, passant de 39,3 millions en juin 2024 à 41,4 millions en septembre 2024. L'Internet mobile reste dominant, avec 22,9 millions de lignes mobiles haut débit.¹¹³⁴ La politique nationale des TIC 2024 vise à développer une infrastructure TIC sûre et fiable et à promouvoir les compétences et les talents numériques.¹¹³⁵ L'obtention par la Tanzanie d'une position orbitale pour son premier satellite de communication, ainsi que le projet suggéré par l'Autorité tanzanienne de régulation

¹¹²⁹ OHCHR ; Tanzanie : Des experts appellent à une action urgente face à la répression de la société civile à l'approche des élections d'octobre 2024 <https://www.ohchr.org/en/press-releases/2024/10/tanzania-experts-call-urgent-action-amid-crack-down-civil-society-ahead> (février 2025)

¹¹³⁰ Droits de l'homme WArticle « L'expulsion des pasteurs massais en Tanzanie se poursuit » (février 2023) <https://www.hrw.org/news/2023/02/02/tanzanias-eviction-maasai-pastoralists-continues> (consulté le 5 novembre 2024)

¹¹³¹ Maison de la liberté « Tanzanie : la liberté dans le monde 2024 » (2024) <https://freedomhouse.org/country/tanzania/freedom-world/2024> (consulté le 4 novembre 2024)

¹¹³² Freedom House « Tanzanie : la liberté dans le monde 2023 » (2023) <https://freedomhouse.org/country/tanzania/freedom-world/2023> (consulté le 4 novembre 2024)

¹¹³³ Statista « Indicateurs numériques et de connectivité : Tanzanie » (2024) <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/tanzanie> (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁴ Statista « Indicateurs numériques et de connectivité : Tanzanie » (2024) <https://www.statista.com/outlook/co/digital-connectivity-indicators/tanzanie> (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁵ Ministère de l'éducation, Science et technologie « Stratégie nationale d'éducation numérique » (juin 2024) https://www.moe.go.tz/sites/default/files/Draft_National_Digital_Education_Strategy%202024-2030-2.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

des communications et le Fonds d'accès aux services de communication universels (UCSAF) qui cherche à améliorer les infrastructures de radiodiffusion dans les régions reculées grâce à l'acquisition de fréquences supplémentaires, ont un impact significatif sur l'industrie des télécommunications. Ces accomplissements vont de l'élaboration des services web de cinquième génération (5G) à l'amélioration de la protection des communications aériennes et maritimes.¹¹³⁶

En mars 2024, le pays comptait 72,5 millions d'abonnements aux télécommunications pour les connexions point à point et les communications de machine à machine auprès des opérateurs. Les abonnements aux services de paiement mobile sont passés de 52,9 millions en décembre 2023 à 53 millions en mars 2024.¹¹³⁷ Le 18 septembre 2024, Cécile Francis, ingénieur chez Tanzania Telecommunications Company Limited, a déclaré que 106 des 139 districts sont connectés au câble national ICT Broadband Backbone et que les 33 districts restants seront connectés en 2025, la construction étant en cours au moment de la rédaction de ce rapport. Il a également déclaré que le câble NICTBB est connecté aux câbles sous-marins internationaux, notamment ceux des sociétés SEACOM et EASSY, et sera bientôt connecté à l'Afrique. Le gouvernement a lancé le projet Digital Tanzania, soutenu par la Banque mondiale et en partenariat avec les opérateurs de réseaux mobiles (ORM), afin d'atteindre un taux de pénétration du haut débit de 80 % d'ici à 2025. Le projet, d'un montant total de 112 millions de dollars, est mis en œuvre dans le cadre de l'UCSAF. Les ORM devront déployer 728 nouvelles tours, tandis que les sites 2G existants seront mis à niveau vers la 3G et la 4G. Les 636 nouveaux sites à construire s'ajouteront aux 758 tours déjà prévues pour les zones mal desservies.¹¹³⁸ Selon l'UCSAF, en octobre 2024, environ 295 tours ont été construites sur les 758 prévues, Airtel ayant le plus grand nombre avec 111, suivi de Vodacom avec 93 tours, un budget total de 126 milliards de shillings tanzaniens a été réservé à l'ensemble du projet.¹¹³⁹ La connectivité Internet reste encore hors de portée de la plupart des citoyens vivant dans les zones rurales et les données mobiles sont particulièrement chères, les utilisateurs en Tanzanie payant plus cher que dans d'autres pays d'Afrique de l'Est.

La Tanzanie dispose d'une loi sur l'enfance qui vise à prévoir la réforme et la consolidation des lois relatives aux enfants, stipuler les droits de l'enfant et promouvoir, protéger et maintenir le bien-être de l'enfant en vue de donner effet à la convention internationale et régionale relative aux droits de l'enfant.¹¹⁴⁰ Cependant, des lacunes ont été identifiées en matière de lutte contre les préjudices causés aux enfants sur les plateformes numériques. Des parties prenantes telles que les organisations de la société civile et des entités régionales comme le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ont travaillé avec des partenaires pour combler ces lacunes. C-sema, une ONG tanzanienne, a développé, en partenariat avec le gouvernement, une ligne d'assistance nationale gratuite pour les enfants (116).¹¹⁴¹ En juin 2024, le ministre en charge du Développement communautaire, du Genre, des Femmes et des Groupes spéciaux a introduit le projet de loi 2024 concernant diverses modifications des lois relatives à la protection de l'enfance. Ce dernier a été soumis pour sa seconde lecture au Parlement le 30 août 2024. Ce texte législatif a pour objectif de combattre la pornographie et les contenus d'exploitation/abus sexuels sur les mineurs, ainsi que le crime de grooming en ligne, et de les pénaliser.¹¹⁴²

¹¹³⁶ TCRA The Regulator ; magazine trimestriel de l'Autorité de régulation des communications de Tanzanie (mars 2024) <https://www.tcra.go.tz/uploads/documents/en-1715423692-The%20Regulator%20JAN-MAR%202024%20ENGLISH.pdf> (consulté le 6 novembre 2024)

¹¹³⁷ TCRA Statistiques des communications (juin 2024) https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20Statistics%20report%20for%20end%20of%20June%202024_EN_1721315046.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁸ Statistiques de communication du TCRA (juin 2024) https://www.tcra.go.tz/uploads/text-editor/files/Communication%20Statistics%20report%20for%20end%20of%20June%202024_EN_1721315046.pdf (consulté le 10 novembre 2024)

¹¹³⁹ Rapport du projet UCSAF « DPT » d'octobre 2024 [https://www.ucsaf.go.tz/uploads/documents/en-1730207890-UCSAF%20Taarifa%20REVISED%20VERSION%203%20-%202024102024%20\(3\).pdf](https://www.ucsaf.go.tz/uploads/documents/en-1730207890-UCSAF%20Taarifa%20REVISED%20VERSION%203%20-%202024102024%20(3).pdf) consulté le 22 janvier 2024

¹¹⁴⁰ République-Unie de Tanzanie. (2009). Loi de 2009 sur la protection de l'enfance. Imprimeur du gouvernement. <https://www.mcdgc.go.tz/>

¹¹⁴¹ Alliance mondiale WeProtect. (sd). Approche multidimensionnelle de C-Sema pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels sur enfants en ligne en Tanzanie. Alliance mondiale WeProtect. <https://www.weprotect.org/resources/case-study/c-semas-multi-faceted-approach-to-addressing-online-child-sexual-exploitation-and-abuse-in-tanzania/#:~:text=C%2DSema%20operates%20the%20National,service%20providers%20in%20safeguarding%20children>

¹¹⁴² Victory Attorneys. (23 décembre 2024). La Tanzanie modifie la loi sur la cybercriminalité pour renforcer la sécurité des enfants en ligne. Victory Attorneys. <https://victoryattorneys.co.tz/2024/12/23/tanzania-amends-cybercrime-act-to-boost-child-online-safety/#:~:text=INTRODUCTION,children%20face%20in%20the%20country>

Censure et modération du contenu

Le secteur des médias continue de subir l'oppression et la censure de ses contenus. Cette situation est principalement facilitée par des lois et réglementations qui ont donné au gouvernement davantage de pouvoir pour déterminer ce qui est éthique, légal et moral, sans porter un regard critique sur les libertés individuelles. L'Autorité tanzanienne de régulation des communications (TCRA) a interdit Mwananchi Communications Ltd pour 30 jours, affirmant que l'entreprise avait publié, le 1er octobre 2024, des contenus « portant atteinte à l'image du pays ». ¹¹⁴³ Le régulateur a déclaré que le contenu audiovisuel sur la plateforme de médias sociaux du magazine est interdit par le Règlement sur le contenu en ligne de 2020. ¹¹⁴⁴ Dans des circonstances similaires, le même média avait déjà publié sur ses réseaux sociaux des informations faisant état de disparitions forcées de personnalités importantes et d'actes de violence, avant de présenter des excuses publiques, assurant que ces informations avaient été mal interprétées. À l'approche des élections, le contenu en ligne est désormais un espace critique et hautement surveillé en raison de son influence sur l'opinion publique. De nombreux acteurs, tels que les partis politiques et les défenseurs des droits humains, craignent que, si ce problème n'est pas résolu dès maintenant, les élections ne soient largement orientées vers le pouvoir plutôt que vers l'autonomisation du peuple. ¹¹⁴⁵ Entre janvier et juin 2024, le gouvernement tanzanien a adressé cinq demandes à TikTok, dont une de suppression de contenu pour violation des lois locales. Ces données sont conformes aux rapports de transparence de TikTok de décembre 2024. ¹¹⁴⁶

8

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Intelligence artificielle et technologies émergentes

Depuis février 2024, certains tribunaux tanzaniens ont intégré l'intelligence artificielle (IA) à leur système de transcription et de traduction judiciaire. L'utilisation de l'IA dans les tribunaux devrait permettre d'enregistrer et de traduire les procédures judiciaires en kiswahili ou en anglais, réduisant ainsi le temps consacré par les magistrats à la transcription des actes. ¹¹⁴⁷ Il a été mentionné que la Tanzanie est au début du processus d'élaboration d'une stratégie nationale d'IA, mais celle-ci n'a pas été rendue publique, ce qui n'a pas permis une participation significative du public et des diverses parties prenantes. ¹¹⁴⁸ La Vision nationale 2050 de la Tanzanie mentionne l'accent mis sur la transformation numérique, la science et la technologie, avec l'intention d'adopter, entre autres, les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, la technologie de la chaîne de blocs et l'Internet des objets. ¹¹⁴⁹

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Tanzanie a fait de grands progrès dans la mise en place d'une Autorité de protection des données, inaugurée par la présidente de la Tanzanie, Samia Suluhu Hassan, le 3 avril 2024. ¹¹⁵⁰ Toutefois, la loi sur la protection des données personnelles a été contestée à plusieurs reprises au motif qu'elle ne précise pas le délai d'enregistrement, de rejet et d'émission de toute notification aux candidats qui ont demandé leur enregistrement en tant que responsables du traitement des

¹¹⁴³ Reuters « La Tanzanie suspend la plateforme en ligne de Median Company pendant 30 jours » (octobre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-suspends-media-companys-online-platforms-30-days-2024-10-03/> (consulté le 15 novembre 2024)

¹¹⁴⁴ Reuters « La Tanzanie suspend la plateforme en ligne de Median Company pendant 30 jours » (octobre 2024) <https://www.reuters.com/world/africa/tanzania-suspends-media-companys-online-platforms-30-days-2024-10-03/> (consulté le 15 novembre 2024)

¹¹⁴⁵ Observatoire des droits de l'homme « Tanzanie » : Droits d'adresse avant les élections locales d'octobre 2024 <https://www.hrw.org/news/2024/10/16/tanzania-address-rights-ahead-local-elections> (consulté le 8 février 2025)

¹¹⁴⁶ TikTok, rapport de demande de suppression du gouvernement, 18 décembre 2024, <https://www.tiktok.com/transparency/en-us/government-removal-requests-2024-1> (consulté le 13 janvier 2025)

¹¹⁴⁷ Kilindu Giatu et partenaires « Impacts de l'intelligence artificielle dans le système juridique tanzanien » (2024) <https://kgpartners.co.tz/impacts-of-artificial-intelligence-in-tanzanias-legal-system/> (consulté le 13 novembre 2024)

¹¹⁴⁸ TechWeez, La Tanzanie élabore une stratégie et des lignes directrices nationales en matière d'IA, 4 juin 2024 <https://techweez.com/2024/06/04/tanzania-developing-a-national-ai-strategy/> (consulté le 13 janvier 2025)

¹¹⁴⁹ Projet de Vision de développement de la Tanzanie 2050, https://www.planning.go.tz/uploads/documents/en-1734078009-SUMMARY%20OF%20DRAFT%20VISION%202050_.pdf (consulté le 13 janvier 2025)

¹¹⁵⁰ Rive&co, La Commission de protection des données personnelles (PDPC) a été lancée en Tanzanie le 3 avril 2024, <https://www.rive.co.tz/project/the-personal-data-protection-commission-pdpc-has-launched-in-tanzania/> (consulté le 13 janvier 2025)

données et sous-traitants de données.¹¹⁵¹ L'accès à l'information et la nécessité d'un espace numérique libre et équitable sont essentiels à l'essor de l'écosystème numérique du pays. Des problèmes tels que la désinformation, qui menace gravement les élections démocratiques, seront essentiels à résoudre lors des élections de 2025 en Tanzanie. Relever le défi de la désinformation nécessite une stratégie globale axée sur la promotion de l'éducation aux médias, le renforcement de la responsabilité technologique et la promotion de la collaboration entre les parties prenantes en Tanzanie. Voici quelques recommandations à l'intention du gouvernement, du secteur privé et de la société civile en vue des élections de 2025.

Le gouvernement devrait :

- Mettez fin aux perturbations arbitraires des médias et permettez aux médias de fonctionner comme une source d'information gratuite.
- Renforcer l'infrastructure Internet pour favoriser l'inclusion numérique.
- Réviser et modifier les lois oppressives telles que la loi sur les services médiatiques de 2016 et la loi sur la protection des données personnelles de 2022.
- Reconnaître spécifiquement les droits numériques des groupes vulnérables et accroître la protection en ligne des droits des groupes marginalisés tels que les femmes et les enfants dans l'espace numérique
- Développer une stratégie nationale et des lois sur l'IA grâce à la participation du public et à l'engagement des différentes parties prenantes
- Engagez-vous à maintenir l'Internet libre et ouvert avant, pendant et après les élections en levant les restrictions VPN et en gardant les plateformes de médias sociaux accessibles.

Le secteur privé devrait

- Travailler avec le gouvernement pour accroître l'accès au haut débit.
- Concevoir des projets communautaires pour s'intégrer dans l'économie numérique.
- Défendre les droits de l'homme tels que la protection des données et adopter les principes de transparence.

La société civile devrait :

- Plaider pour la modification des lois, la cybersécurité et l'inclusion des droits numériques.
- Mener des programmes de sensibilisation et de formation sur les droits numériques.
- Mener une utilisation stratégique des cas de violation des droits numériques

Indice TheScore de la Tanzanie

¹¹⁵¹ Cabinet juridique Dentons Allégations et questions constitutionnelles relatives à la loi de 2022 sur la protection des données personnelles et de la vie privée : analyse de l'affaire Tito Magoti contre le procureur général (juin 2024) <https://www.dentons.com/en/insights/articles/2024/june/27/legal-challenges-and-constitutional-issues-on-the-personal-data-protection-act> (consulté le 8 novembre 2024)

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P signifie Principe)	Score	Justification
Coupures d'Internet	P38(2)	2	X a été restreint et des rapports indiquent que Telegram est également restreint.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à Internet	P37	2	Certaines dispositions des lois existantes, comme la Loi sur l'accès à l'information, visent à promouvoir l'équité et un accès à Internet abordable. Cependant, l'équité et l'accès significatif ne sont pas souvent mentionnés.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	La loi sur les services médiatiques et la loi sur la cybercriminalité criminalise les « fausses nouvelles »
Législation sur la sédition	P22(2)	1	La loi sur les services médiatiques et la loi sur la cybercriminalité criminalise la « sédition » avec des éléments de cybercriminalité qui ont été utilisés auparavant pour faire taire les critiques tels que les comédiens et les militants.
Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits humains et des citoyens	P20(1) et (2)	1	Arrestations et disparitions forcées de défenseurs des droits humains et de personnalités politiques clés.
Législation sur la protection des données.	P42	3	La loi sur la protection des données est en vigueur ainsi qu'un commissaire à la protection des données, mais le fonctionnement de la commission est progressif et n'est pas encore pleinement opérationnel.
Les États interviennent et exigent la suppression du contenu en ligne par les intermédiaires d'Internet	P38 et P39(4)	2	Des médias ont été arbitrairement interdits en raison du contenu qu'ils partagent.

Atteinte à la vie privée des communications	P41	2	Des lois telles que la PDPA existent mais sont peu respectées. Il n'y a eu aucune information publique à ce sujet. Cependant, des journalistes et des dirigeants de l'opposition ont affirmé qu'ils étaient surveillés par les fournisseurs de télécommunications, par exemple Kabendera a poursuivi Vodacom pour avoir obtenu ses informations personnelles, ce qui a conduit à son arrestation, tandis que Lisu a menacé en 2024 de poursuivre Tigo pour surveillance, ce qui a conduit à son attaque en 2017.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive les informations sur les technologies numériques.	P29(3)	4	Le gouvernement utilise les médias en ligne pour communiquer avec les citoyens, tels que les médias sociaux et les sites Web qui sont souvent mis à jour dans les deux langues. Le site Web de l'UCSAF partage des mises à jour régulières ainsi que des mises à jour trimestrielles du TCRA disponibles en kiswahili, le rendant plus accessible au public.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	2	Une stratégie est en cours d'élaboration
Les droits des enfants en ligne		3	La loi sur la protection de l'enfance applique la protection générale des enfants tandis que la loi sur la cybercriminalité, les communications électroniques et postales abordent les domaines de la pornographie infantile et de la cyberintimidation.
I n c l u s i o n numérique	P37(3)	4	L'UCSAF poursuit ses efforts en matière de connectivité, notamment en connectant 295 tours d'ici octobre 2024 sur les 758 prévues.
TOTAL(jusqu'à 60)		23	Légèrement conforme

